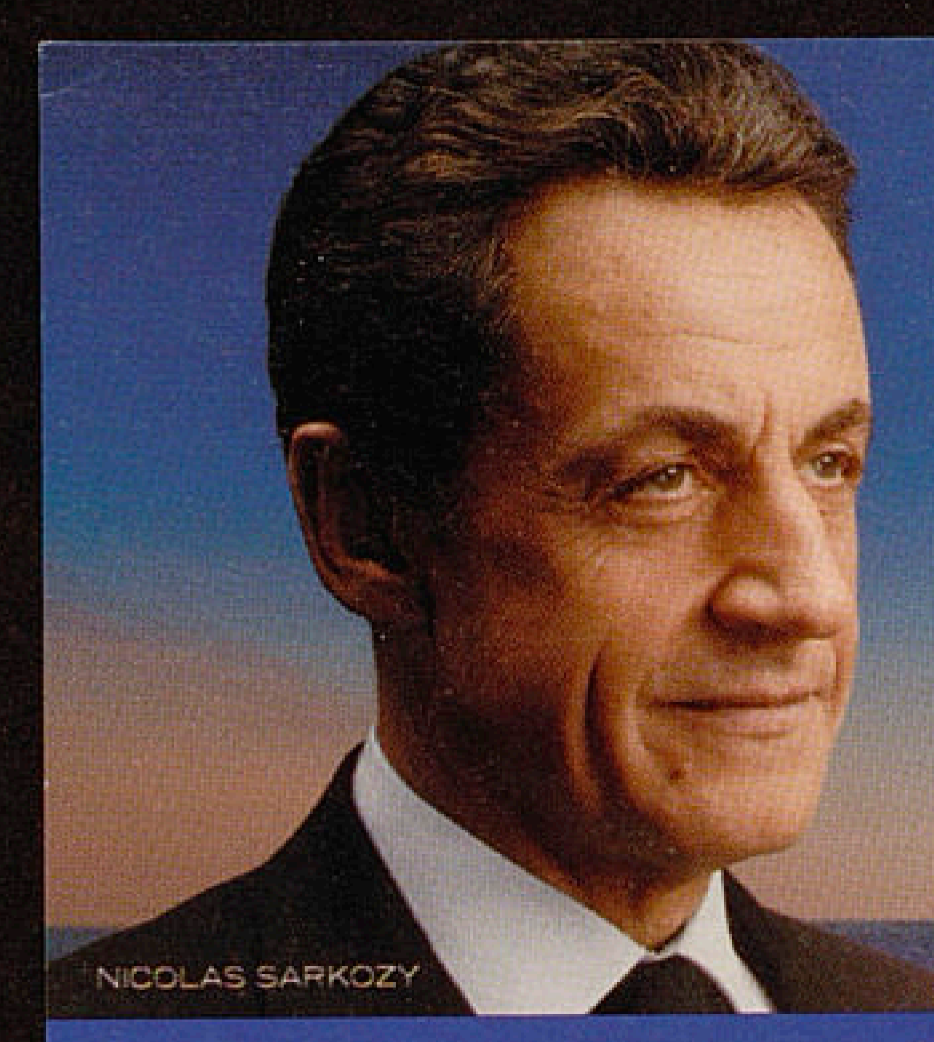


LA FRANCE FORTE

LA RÉPUBLIQUE EST UNE PROMESSE

« Dans la République, il n'y a pas de place pour le communautarisme et pas davantage pour la discrimination. Dans la République il n'y a pas de place pour les droits des minorités mais seulement pour les droits des citoyens. La République, c'est le respect de la diversité, mais dans l'unité. »

Nicolas Sarkozy, Bordeaux 3 mars 2012.

La République est notre bien commun, c'est l'attachement à nos valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité, de solidarité, de sécurité, de laïcité. C'est le respect de notre Histoire, de notre culture et de notre identité. La République est le socle de la France forte.

LA FRANCE FORTE, C'EST UNE RÉPUBLIQUE GÉNÉREUSE ET SOLIDAIRE

- ✓ Personne ne doit être laissé sur le bord du chemin face aux difficultés de la vie. Nicolas Sarkozy a ainsi augmenté de 25% sur 5 ans le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé. Mais la solidarité, ce n'est pas l'assistanat.
- ✓ **La République offre des droits, mais en retour elle exige des devoirs.** C'est pour cela qu'il faut lutter contre les fraudes et abus qui abîment notre système de générosité.

LA FRANCE FORTE, C'EST UNE RÉPUBLIQUE QUI RASSEMBLE

- ✓ La République, c'est l'esprit d'ouverture. Nicolas Sarkozy est le premier Président à avoir donné autant de droits à l'opposition (nomination de députés PS à la présidence de la Cour des Comptes et à celle de la commission des finances à l'Assemblée Nationale...).
- ✓ C'est l'inverse de la logique clanique de François Hollande qui promet de démissionner les fonctionnaires de droite s'il est élu. Il a déclaré le 19 février 2012 : «Les hauts fonctionnaires qui sont liés à ce système [UMP] auront à laisser la place à d'autres. »

LA FRANCE FORTE, C'EST UNE RÉPUBLIQUE QUI REND AU PEUPLE SA SOUVERAINETÉ PAR LE RÉFÉRENDUM

marché Edgar Quinet
07 04 2012

LAFRANCEFORTE.FR

Sciences Po / Fonds CEVIPOF

LA FRANCE FORTE, C'EST UNE RÉPUBLIQUE QUI DIT NON AU COMMUNAUTARISME ET OUI A LA LAICITÉ

LA FRANCE FORTE, C'EST UNE RÉPUBLIQUE QUI DIT NON AU COMMUNAUTARISME

- ✔ Avec Nicolas Sarkozy, nous refusons le droit de voter et d'être élu pour les étrangers extra-communautaires proposé par François Hollande.
- ✔ Donner le droit de vote aux étrangers, c'est prendre le risque de soumettre les maires à des pressions communautaires : créneaux horaires pour les femmes dans les piscines municipales, personnel voilé dans les crèches....
- ✔ Donner le droit de vote aux étrangers, c'est séparer nationalité et citoyenneté, c'est fragiliser notre tradition républicaine. En France, pour voter, il faut être Français.

LA FRANCE FORTE, C'EST UNE RÉPUBLIQUE QUI DIT OUI À LA LAÏCITÉ

- ✔ Le port de la burqa est contraire à nos valeurs républicaines, c'est pour cela que Nicolas Sarkozy l'a interdit dans l'espace public.
- ✔ Nicolas Sarkozy propose d'étiqueter la viande en fonction de la méthode d'abattage.
- ✔ Nicolas Sarkozy s'oppose à ce que des cantines scolaires ne respectent pas la laïcité.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Avec Nicolas Sarkozy,

UNE RÉPUBLIQUE RASSEMBLÉE POUR UNE FRANCE FORTE.

OUI, Je soutiens la campagne de Nicolas Sarkozy

* merci de remplir les champs obligatoires

☐ Mme ☐ M. **Nom** *: .... **Prénom***: ....

Adresse * : ....

Code postal *: |_|_|_|_|_| **Ville** *: ....

E-mail : .... **Tél. portable** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

A retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de l'AFCNS 2012 (**) à l'adresse suivante : **AFCNS - TSA 71560 - 75901 Paris cedex 15**

Je fais un don de ☐ ....€ ☐ **40€ soit 13,60€** après réduction d'impôts ☐ **20€ soit 6,80€** après réduction d'impôts

TRAF1203

(**) Association de Financement pour la Campagne de Nicolas SARKOZY 2012, déclarée le 16 février 2012.
Conformément à l'article L. 52-9 du code électoral, cette association de financement électorale, déclarée le 16 février 2012 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de M. Nicolas SARKOZY dans les limites précisées à l'article L. 52-8 du code électoral, reproduit ci-après : «Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. Les montants prévus au présent article sont actualisés tous les ans par décret. Ils évoluent comme l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.»

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de nos relations et de vos dons. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du candidat Nicolas Sarkozy et de l'UMP. En remplissant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication électorale et de dons pendant la campagne présidentielle et pour des opérations d'information sur leur action politique après le scrutin. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des co-contractants qui, en leur qualité de sous-traitants de l'UMP ou du candidat, n'agiront que sur les instructions de ces deniers et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union Européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi du 6 janvier 1978 ou, en ce qui concerne les États-Unis, à des entités adhérant aux principes du Safe Harbor. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse électronique fichiers@lafranceforte.fr ou à l'adresse postale suivante : Contact - TSA 61559 - 75901 Paris cedex 15.

Sciences Po / Fonds CEVIPOF